

L'an deux mille vingt et le 8 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme ZABOROWSKI Dorothée, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2020.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Nombre de votants : 13 et 14 à partir du point 4

Nombre de procurations : 0

**PRESENTS** : MME ZABOROWSKI Dorothée. M. MOULIN Bernard. MME CLARET Nelly. M LESNIOHSKI Simon. Mme LACROIX Josie. M MAZZILLI Louis. MME BLANOT Arielle (arrivée à partir du point 4). MME PHILLIBERT Ghislaine. M ANDREANI Éric. M RUTON Pascal. MME SANFILIPPO Patricia. M MERCADES Jean. M PONTUS Jérôme. MME FRIER Barbara

**EXCUSES** : MME CALANDRE Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme Barbara FRIER

Le compte-rendu de la séance du 17 novembre 2020 n'appelle pas d'observations. Dorothée ZABOROWSKI aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

1. DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE – BONUS RELANCE 2020/2021

Face aux difficultés rencontrées par les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la Région Auvergne Rhône Alpes souhaite aussi soutenir la commande publique locale. C'est pourquoi, elle engage un nouveau dispositif d'aide pour les communes avec un taux d'intervention régionale de 50 % du montant des dépenses engagées. Il s'agit du dispositif « Bonus relance 2020-2021 en direction des communes ».

Madame le Maire propose de solliciter ce dispositif dans le cadre de la restauration de l'Eglise Saint Roch, dont le montant des travaux s'élève à 359 655.22 € HT et à 31 625.00 € HT pour les frais de maîtrise d'œuvre à la société Perspective Patrimoine (architecte du patrimoine).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés sollicite la Région Auvergne Rhône Alpes, au titre du Bonus Relance 2020-2021, un financement de 50 % du montant des travaux de restauration de l'Eglise.

2. SUPPRESSION DE DEUX POSTES A TEMPS NON COMPLET

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la suppression de deux postes suite à l'augmentation du temps de travail de deux agents correspondant à l'agrandissement des locaux et au départ d'un agent :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 17.34/35<sup>ème</sup>
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 24.5/35<sup>ème</sup>.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 novembre 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés décide de la suppression de ces deux emplois permanent à temps non complet.

3. DECISION MODIFICATIVE

Madame le maire propose au conseil municipal la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>112 636.87 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 935.00 €</b>	<b>120 571.87 €</b>
<b>65 Autres charges gestion courante</b>	<b>112 636.87 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 537.00 €</b>	<b>3 537.00 €</b>
651/65	0.00 €	0.00 €	285.00 €	285.00 €
6531/65	53 500.00 €	0.00 €	6 710.00 €	60 210.00 €
6533/65	2 300.00 €		230.00 €	2 530.00 €
6534/65	5 000.00 €		710.00 €	5 710.00 €
<b>Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM</b>	<b>67 250.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 935.00 €</b>	<b>75 185.00 €</b>
<b>74 Dotations et participations</b>	<b>67 250.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 935.00 €</b>	<b>75 185.00 €</b>
7482/74	10 000.00 €	0.00 €	7 935.00 €	17 935.00 €
<b>Total général des dépenses de fonctionnement</b>	<b>909 424.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 935.00 €</b>	<b>917 359.00 €</b>
<b>Total général des recettes de fonctionnement</b>	<b>909 424.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 935.00 €</b>	<b>917 359.00 €</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications des prévisions budgétaires de l'exercice 2020.

4. TRAVAUX D'ENTRETIEN D'INVESTISSEMENT REALISES DANS LE CADRE DE LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – TE38

Faisant suite au transfert de la compétence Eclairage public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux d'entretien ont été réalisés sur la commune de AUBERIVES SUR VAREZE dans le cadre de la maintenance éclairage public 2019.

Ces travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine notamment au niveau énergétique.

La contribution aux investissements pour ces travaux pour l'année 2019 est récapitulée comme suit :

Commune	Libellé intervention	Montant opération HT	Taux de subvention maintenance EP	Montant contribution aux investissements HT
AUBERIVES SUR VAREZE	DI 38019-2019-4082 Remplacement luminaires HS BG024a01-02 RN7	1 606,00 €	70%	481,80 €
		<b>TOTAL</b>		<b>481,80 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés prend acte des travaux d'entretien réalisés dans le cadre de la maintenance éclairage public 2019 relevant du budget d'investissement et de sa contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 481,80 €.

5. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL ET ANNEXE 2021

Madame le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Il est proposé au Conseil Municipal, d'autoriser les engagements de dépenses suivantes, avant le vote du Budget Primitif 2021 de la commune et du budget annexe :

1 – budget principal

BUDGET PRINCIPAL		
Chapitres	Montant inscrit au budget primitif 2020 (hors AP)	Ouvertures anticipées de crédits pour l'exercice 2021 (25% hors AP)
D041 – Opérations patrimoniales	66 648.00	16 662.00
D10 – Dotations fonds divers réserves	3 537.00	884.00
D204 – Subventions d'équipement versées	74 234.00	18 558.00
D21 – Immobilisations corporelles	570 574.00	142 643.00
D23 – Immobilisations en cours	628 235.61	157 058.00
	1 343 228.61	335 805.00

1 – budget annexe

BUDGET ANNEXE – LOCAUX COMMUNAUX		
Chapitres	Montant inscrit au budget primitif 2020 (hors AP)	Ouvertures anticipées de crédits pour l'exercice 2021 (25% hors AP)
D21 – Immobilisations corporelles	12 209.37	3 052.00
	12 209.37	3 052.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés approuve les autorisations d'engagements des dépenses d'investissement décrites ci-dessus avant le vote du BP 2021 du budget principal et du budget annexe.

6. INFORMATIONS DIVERSES

▪ **Information au conseil municipal virement de crédits :**

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante des virements de crédits opérés depuis le chapitre 22 "dépenses imprévues", par arrêté du maire pour régler les frais liés aux cotisations de sécurité sociale pour les élus et les subventions aux associations.

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
<b>022 Dépenses imprévues Fonct.</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>-6 600.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 400.00 €</b>
022/022	10 000.00 €	-6 600.00 €	0.00 €	3 400.00 €
<b>65 Autres charges gestion courante</b>	<b>106 036.87 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>6 600.00 €</b>	<b>112 636.87 €</b>
6534/65	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
6574/65	3 000.00 €	0.00 €	1 600.00 €	4 600.00 €

▪ **Convention d'objectifs et de moyens pour 2021/2022 : Barbara / Dorothée**

Lors de la réunion du 26 Novembre nous avons échangé avec l'OVIV sur le bilan des 2 dernières années.

Constat : Redressement conséquent de la gestion des ressources financières, ressources humaines

. Une fréquence accrue

. Une adéquation à l'ensemble des critères d'un centre social intercommunal...

Mais un fait paradoxal subsiste : plus ils accueillent d'enfants plus ils perdent de l'argent.

Présentation d'un budget prévisionnel 2021 déficitaire de 40 000 €

La proposition retenue lors de cette réunion est d'augmenter de 10% la participation des communes...

Pour Auberives : Subvention partie fixe (Idem à toute les communes) : 21 000.00 €

Subvention CEJ : 26 754,86 €

Total : 47 755.00 €

Signature EBER de la convention d'objectifs et de Moyens 2021/2022 prévue le 15 décembre 2020

▪ **Projet d'acquisition d'un local centre village**

Projet prévu au budget 2020, il est décidé de poursuivre cette transaction

▪ **Délégation compétences EBER**

Le transfert de pouvoir de police des maires au président de l'EPCI constitue une évolution législative récente. Ce transfert ne concerne que le pouvoir de police spéciale et non le pouvoir de police générale qui reste au niveau des Maires (c'est-à-dire que les Maires restent compétents pour le maintien de l'ordre public (tranquillité, sécurité et salubrité publiques) sur le territoire de leur commune.

Domaines concernés :

. Assainissement

. Collecte des déchets

. Aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage

. Circulation et stationnement (Dans le cadre de la compétence voirie)

. Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi (compétence voirie)

. Habitat

Ce transfert est automatique dès lors que la communauté de communes dispose des compétences afférentes ce qui est le cas pour EBER

Le conseil municipal ne souhaite pas s'opposer au transfert des pouvoirs de police spéciale à EBER

▪ **Porter à connaissances du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2019**

Information du rapport 2019 sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement.

7. POINTS SUR LES EVENEMENTS DE NOVEMBRE/DECEMBRE

**Point n°1 - Poste :**

Numérotation des Impasses – Retour de la poste : Quelques modifications à faire  
Réception du Devis pour la distribution du Bulletin Municipal par la poste : 135,52 €  
+ Présentation des nouveaux services aux besoins des collectivités

**Point n°2 - Visio conférence :**

Présentation des dispositifs Région Plan Bonus relance Economique – Organisateur : Région – Laurent Wauquiez. Réception des masques pour les enfants de 6 /8 ans

**Point n°3 - Vente Terrain :**

Lancement courrier fait : quelques retours. Des personnes souhaitent surtout connaître le projet. A ce jour une réponse négative

**Point n°4 – Visite :**

Rencontre en Mairie d'Auberives avec M. VALLINI André Sénateur de l'Isère

**Point n°5 - Super U :**

Obtention du Permis de construire

**Point n°6 - Eglise / Foyer :**

Présentation des projets et Avancement des dossiers – Réunion d'information concernant les 2 points

L'ordre du jour épuisé, Dorothee ZABOROWSKI clôt la séance du Conseil Municipal à 21h15